

**AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
TARIFS SPA APPLICABLES AU 1ER JUILLET 2010**

REDEVANCES AERONAUTIQUES

Par suite de leur notification aux Ministères de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi par délégation et de l'Ecologie, de l'Energie du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire par délégation , les tarifs 2010 des redevances SPA ont été homologués le 13 avril 2010 aux valeurs présentées ci dessous :

a) Redevance atterrissage

Tarifs exprimés en € HT	Tarif au 01/07/2010
Appareils 0 à - 2 t . (1)	
. Atterrissage	25,72
. Forfait (2) (3)	62,59
Appareils 2 à - 6 t .	
. Atterrissage	25,72
. Forfait (2) (3) (4)	62,59
Appareils + 6 t .	
- Tous régimes confondus	
6 à 13 Tonnes	
. Partie fixe	25,72
. Partie Variable	0,000
14 à 25 Tonnes	
. Partie fixe	25,72
. Partie Variable	2,391
26 à 75 Tonnes	
. Partie fixe	54,42
. Partie Variable	4,782
+ de 75 Tonnes	
. Partie fixe	293,52
. Partie Variable	7,173

(1) Conformément à la réglementation les appareils de - 2 tonnes ne sont pas soumis aux textes relatifs à la modulation

(2) Le forfait correspond à la somme d'un atterrissage d'un appareil de 6 t., de 50 % d'un balisage + 40 % de la redevance de stationnement applicable à un appareil de 6 tonnes stationnant 16 heures sur aire de trafic 8 heures sur aire de garage

(3) Cette redevance s'applique uniquement aux appareils non basés

(4) La part atterrissage prise en compte dans la modulation au 01/07/2010 est de 25,72 €.

AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
TARIFS SPA APPLICABLES AU 1ER JUILLET 2010

b) Autres redevances aéronautiques

Tarifs exprimés en € HT	Tarif au 01/07/2010
Balisage	43,78
Stationnement + 6 T (par T/H) (5)	
Aire de trafic	0,29
Aire de garage	0,20
Aire de garage à usage restreint	0,10
Stationnement - 6 T	
Stationnement (par jour) (6)	14,87
Forfait jour suivant (6)	14,87
Passagers	
Hall 1 à 4	
National	4,48
Schengen hors France	4,48
UE hors schengen	7,02
Extra Européen et DOM-TOM	7,80
mp 2 (aérogare "bas tarifs")	
Intra Européen	1,79
Extra européen	1,93
Personnes à mobilité réduite	0,33
Carburant (par m3)	
Carburants moteurs à pistons	3,68
Carburants réacteurs	2,71
Carburants vols d'entrainements	1,69

(5) Application d'une franchise d'1 heure

(6) correspond à 40 % de la redevance de stationnement applicable à un appareil de 6 tonnes stationnant 16 heures sur aire de trafic 8 heures sur aire de garage.

AEROPORT MARSEILLE
PROVENCE
TARIFS SPA APPLICABLES AU 1ER JUILLET 2010

REDEVANCES DOMANIALES

Par suite de leur notification aux Ministères de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi par délégation et de l'Ecologie, de l'Energie du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire par délégation, les tarifs 2010 des redevances SPA ont été homologués le 13 avril 2010 aux valeurs présentées ci dessous :

REDEVANCES SPA	Unité de facturation	TAUX (€ HT)
		01/07/2010
TERRAINS		
- Terrain nu	m2/an	3,02
- Terrain avec revêtement	"	5,17
- Terrain viabilisé sans revêtement	"	6,67
- Terrain éclairé	"	5,95
- Terrain éclairé et viabilisé	"	9,02
- Terrain viabilisé éclairé clôturé	"	10,60
- Terrain sans revêtement viabilisé et clôturé	"	8,11
AEROGARE		
HALLS 1 à 4		
. Hall 1 - Hall 2		
- Réserve (Sous-sol)	m2/an	80,35
- Bureau (Sous-sol)	"	122,38
- Bureau (Rdc, Etage)	"	230,04
. Hall 3 - Hall 4		
- Bureau (Rdc, Etage)	m2/an	281,02
. Tous Halls (1 à 4)		
- Bureau avec banque (back office)	m2/an	361,86
MP2		
- Bureau (Rdc, Etage)	m2/an	161,71
BATIMENT ADMINISTRATIF		
- Sous-sol	m2/an	81,43
- Rez-de-Chaussée, Etage	"	137,03
ZONE FRET		
- Bureau	m2/an	161,71
- Magasin	"	122,60
- Auvent	"	68,54
- Sous-sol	"	80,35
AEROGARE - AVIATION AFFAIRES		
- Bureau	m2/an	171,72
AEROFRIGO		
- Bureau	m2/an	195,70
BATIMENTS MODULAIRES		
- Bureau	m2/an	148,20
BATIMENTS PISTE SUD :		
- B54 : Magasin et extension :	m2/an	
- Mécanique avions		114,33
- Commissariat hôtelier		137,68
- B54 : Atelier et extension :	m2/an	
- Mécanique avions		177,72
- B54 : Bureau et extension :	m2/an	
- Mécanique avions		171,80
- Commissariat hôtelier		204,33
- B54 : Cour	m2/an	39,42
- Auvent	"	52,98
- B56 : Local	m2/an	206,04
- Auvent	"	39,34
- B58 : Magasin et extension :	m2/an	
- Mécanique avions		80,03

AEROPORT MARSEILLE
PROVENCE
TARIFS SPA APPLICABLES AU 1ER JUILLET 2010

USAGE D'INSTALLATIONS

Par suite de leur notification aux Ministères de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi par délégation et de l'Ecologie, de l'Energie du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire par délégation, les tarifs 2010 des redevances SPA ont été homologués le 13 avril 2010 aux valeurs présentées ci dessous :

REDEVANCES SPA	Unité de facturation	TAUX (€ HT)
		01/07/2010
HALL 4		
- Banque 1/2 circulaire sans affichage	par an	3 112,00
- Banque 1/2 circulaire avec affichage	"	5 395,67
AEROGARE AVIATION AFFAIRES (charges comprises)		
- Box, banques d'enregistrement :		
. privatif à l'année	par an	5 878,68
. au coup par coup		
. Box + Banque	maxi 2 H	33,91
. Banque seule	"	11,30
Borne libre service	an	2 263,75
Clavier à piste magnétique	an	411,94
Passerelles	1/4 heure	9,84
Installation d'un réseau 400 Hertz	/ touchée / pass.	
- clients fréquents (> ou = 50 touchées par mois)		19,50
- clients occasionnels (< 50 touchées par mois)		29,25
Station Effluents Avions	passager	0,027
AEROFRIGO : chambre frigorifique		
Droit d'entrée fixe		
- Import origine animale	opération	11,00
- Import origine végétale	"	6,50
- Import divers	"	6,50
- Export	"	6,50
Redevance variable		
- Import origine animale	Kg	0,02
- Import origine végétale	"	0,02
- Import divers	"	0,02
- Export	"	0,02
Redevance d'utilisation de la station animale	unité de compte	7,62
Dépositaire (par cercueil transitant par l'aéroport)	unité	15,00

AEROPORT MARSEILLE
PROVENCE
TARIFS APPLICABLES AU 1ER JUILLET 2009

PRESTATIONS DIVERSES

Par suite de leur notification aux Ministères de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi par délégation et de l'Ecologie, de l'Energie du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire par délégation, les tarifs 2010 des redevances SPA ont été homologués le 13 avril 2010 aux valeurs présentées ci dessous :

REDEVANCES SPA	Unité de facturation	TAUX (€ HT)
		01/07/2010
TELEPAX		
Location et maintenance	poste /an	2 203,13
TELEPRO (anciennement RVI)		
Installation - Transfert Télépro		
. Locaux Aérobares, Bât. Administratif, Gare fret	forfait / poste	415,11
. Autres locaux (Frais réels sur devis)		
Location et maintenance	poste /an	1 556,94
Antenne Radio Communication	antenne / an	1 798,63
Connexion poste privatif au réseau Crews :		
Frais installation perçus une fois	poste	326,48
Maintenance	poste /an	544,13
Titre d'accès		
. des personnes (badge)	unité	30,00
. des véhicules (vignette)	"	6,00
Engins de Manutention et Outillage (avec main-d'oeuvre 1 agent)		
Balayeuse aspiratrice urbaine	1/4 heure	53,60
Balayeuse laveuse - Balayage	"	21,30
Balayeuse laveuse - Entretien courant	"	37,80
Balayeuse laveuse - Entretien difficile	"	55,40
Nettoyage aires de stationnement suite à un déversement important de carburant	forfait (maxi 1 heure) (*)	108,60

(*) Au delà, facturation du temps réel et des coûts des consommables utilisés